



**Direction de l'Immobilier, des
Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées**
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 27 mai 2025 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Marie-Jeanne MILLERET, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	3
1 - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE POUR UNE LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE (TCSP) ENTRE LA GARE D'ANNEMASSE ET LA COMMUNE DE BONNE_LISTE DES CANDIDATS ADMIS.....	3
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	5

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1 - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE POUR UNE LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE (TCSP) ENTRE LA GARE D'ANNEMASSE ET LA COMMUNE DE BONNE_LISTE DES CANDIDATS ADMIS

Rapporteur : Christian DUPESSEY / technicien(ne) : Benoit TOGNAZZI

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

En raison d'une très forte augmentation du coût des travaux et donc potentiellement du contrat de maîtrise d'œuvre actuel basé sur celui-ci, la décision a été prise de solder le marché de la société INGEROP (maître d'œuvre actuel) à l'issue de la phase avant-projet (AVP) réalisée complètement et en y intégrant également la phase de réalisation et de suivi des travaux de la première étape : tronçon du collège de VETRAZ-MONTHOUX.

L'explication de la très forte augmentation du coût des travaux est la suivante : les élus des communes concernées et le maître d'ouvrage Annemasse Agglo ont confirmé concomitamment à la réalisation du projet TCSP, la réalisation de trottoirs et pistes cyclables sur la totalité de l'itinéraire en lieu et place des trottoirs et du cheminement existants.

Cette décision concernant le marché de maîtrise d'œuvre a été confirmée lors du COPIL de novembre 2023 et l'avenant a été présenté et validé en bureau en juillet 2024.

L'arrêt du contrat de la société INGEROP formalisé par un avenant nécessite la consultation et la sélection d'un nouveau maître d'œuvre pour la totalité des phases d'études projet et de réalisation de la deuxième étape qui concerne donc l'ensemble des tronçons en dehors du tronçon du collège.

Le contrat de la société INGEROP prendra fin à l'issue du solde de la phase de réception des travaux (AOR) du tronçon du collège.

La présente consultation a été lancée sous forme de procédure avec négociation, car les prestations sollicitées incluent de la conception. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-3, R2124-3 3° du Code de la commande publique. Cette procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle les attributaires seront choisis.

Pour la phase candidature, l'avis de marché a été envoyé le 28 février 2025 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et sur le portail acheteur.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 2 avril 2025 à 12h00.

A cette date, 5 candidatures ont été déposées sur le profil acheteur. Aucune offre n'a été déposée hors délai.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner seront invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre est fixé à 4.

A l'issue de la procédure, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué pour une durée prévisionnelle de 48 mois.

L'analyse des candidatures a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

L'analyse des offres a été réalisée par le service infrastructure, de la Direction de la Mobilité d'Annemasse Agglomération.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Les qualifications, la qualité technique et professionnelle du candidat	75.0 %
Les garanties et capacités économiques et financières	15.0 %
Démarches mises en place par le candidat pour limiter l'impact de ses prestations sur l'environnement et les actions concrètes qui sont engagées au sein de sa structure	10.0%

Le rapport d'analyse a été présenté à la commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 20/05/2025. Sur la base des propositions faites par le Service Infrastructure, la CAO a émis un avis favorable à la liste des candidats qui seront admis à présenter une offre.

Patrick ANTOINE considère qu'il s'agit d'un projet important pour l'agglomération et qui impacte la commune de Vétraz-Monthoux. Il met en avant son inquiétude au sujet de la problématique de la maîtrise foncière. Il estime qu'il s'agit d'une question à anticiper et à maîtriser. Il évoque la possibilité d'une déclaration d'utilité publique afin de sécuriser cette démarche.

Christian DUPESSEY rappelle, s'agissant de la première phase (tronçon du collège de la Géline), que les décisions ont été prises au sein du comité de pilotage et que la déclaration d'utilité publique n'avait pas été retenue.

Benoit TOGNAZZI mentionne la nécessité d'avoir ce nouveau maître d'œuvre dès l'automne. Il indique que des échanges et des négociations seront entreprises au sujet de la maîtrise foncière, mais qu'une déclaration d'utilité publique sera également enclenchée.

Bernard BOCCARD met en avant la nécessité de prendre les devants et d'échanger avec les propriétaires.

Christian DUPESSEY se montre favorable à l'enclenchement d'une déclaration d'utilité publique pour cette deuxième phase afin de favoriser les discussions à l'amiable.

Gilles RAVINET précise qu'une déclaration d'utilité publique sera déposée en juin s'agissant de la deuxième phase.

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI évoque la nécessité, pour l'agglomération, d'anticiper et de retravailler la démarche de négociation foncière.

Patrick ANTOINE s'interroge au sujet de la commission d'appel d'offres qui fera le choix des attributaires.

En réponse, **Denis MAIRE** précise que ce sera la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain du Genevois français qui sera compétente.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ADMETTRE les candidats suivants à soumissionner la maîtrise d'œuvre du TCSP :

Groupe TECTA Agence APS SYSTRA France
Groupe PRESENTS ARCHE 5 SEGIC TOTEM
Groupe SCE Ville et Paysage Profil Etudes
Société WSP

DE DÉCLARER irrecevable la candidature du cabinet UGUET,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à effectuer toutes les diligences requises pour l'admission des candidatures et la poursuite de la procédure.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

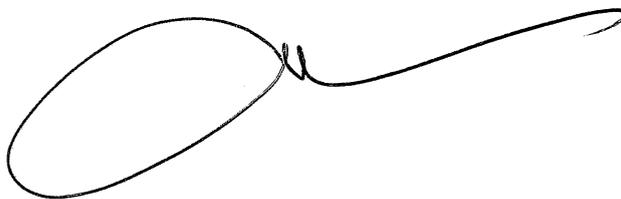
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h44.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'G' followed by a long, horizontal stroke that tapers to a point.

